*Seul le prononcé fait foi*

**Trente et unième session du Groupe de Travail**

**de l'Examen Périodique Universel de Monaco**

Genève, le 12 novembre 2018

**Intervention de S. E. M. Enric Tarrado, Représentant permanent d'Andorre**

L'Andorre souhaite une chaleureuse bienvenue à la délégation de Monaco et la félicite pour la qualité du rapport présenté qui rend compte des progrès accomplis depuis le deuxième cycle de l'EPU.

L'Andorre salue l'attachement traditionnel de la Principauté à la promotion et à la protection des droits de l'homme et apprécie la ratification de plusieurs instruments internationaux, notamment de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

Concernant la protection des personnes en situation de handicap, quelles sont les mesures favorisant la prise en charge des mineurs handicapés et l’insertion professionnelle des personnes handicapées ?

En matière d’égalité de genre, l’Andorre se réjouit de la prochaine création d’un Comité interministériel monégasque pour la promotion et la protection des droits des femmes et recommande à Monaco de consulter la société civile dans ce cadre.

L'Andorre souhaite à Monaco plein succès dans l'exercice de cet examen.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_